

DÉCISION DU MAIRE N° 2024/09/122

Objet : 122 - Marché n° VN24061 - Contrat de prestations de maintenance et support des logiciels ArcGIS

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,
Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,
Vu le code de la commande publique,
Vu la proposition présentée par la société **ESRI**,

Décide

- De signer le marché n° **VN24061 - Contrat de prestations de maintenance et support des logiciels ArcGIS**, avec la société **ESRI**, domiciliée 21 rue des Capucins - 92190 MEUDON.

Le contrat prend effet à compter du 05/09/2024 pour une durée d'un an ferme.

Le montant annuel du contrat s'élève à 6 608 € HT.

Fait à Vire Normandie, le 2 septembre 2024

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240905-122-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/09/2024

Publication : 05/09/2024

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Nicole DESMOTTES

